



Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur

PARTIE OFFICIELLE

OCTOBRE 1991

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 91.00.354.003.0 DU 9 OCTOBRE 1991

Compteurs de volume de gaz à turbine MAGNOL
modèle MAG de désignations G 160, G 250, G 400, G 650, G 1000

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

Etablissements MAGNOL, 3, rue des Aérostiers,
Z.I. des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat
n° 86.0.01.354.6.0 du 12 juin 1986 (1), relatif

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1986, page 501.



aux compteurs de volume de gaz à turbine MAGNOL modèle MAG de désignations G 160, G 250, G 400 et G 650 et le certificat n° 91.00.354.001.0 du 5 septembre 1991 (2) relatif aux compteurs de volume de gaz à turbine MAGNOL modèle MAG de désignations G 1000 et G 1600.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volume de gaz de désignations G 160, G 250, G 400, G 650, G 1000 faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les certificats précités par la longueur entre brides. Les autres caractéristiques sont inchangées.

DÉSIGNATION G	Pmax bar	LONGUEUR ENTRE BRIDES (mm)	DESIGNATION COMMERCIALE
160	80	300	250/100
250		300	400/100
400		450	650/150
650		450	1 000/150
1 000	1 à 64	600	1 600/200

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 11 juin 1996.

DEPOT DE MODELES

Un ensemble de plans de construction permettant d'identifier les modèles est déposé :

– à la sous-direction de la métrologie,

– à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(2) Revue de Métrologie, septembre 1991, page 1017.

